



HAL
open science

École doctorale droit Normandie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale droit Normandie. 2011, Université de Rouen, Université de Caen Normandie - UNICAEN, Université du Havre. hceres-02035927

HAL Id: hceres-02035927

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035927v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de
l'Université de Rouen





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université de Rouen



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 98
« Droit Normandie »
de l'Université de Rouen



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université Lille2

Experts :

Mme Delphine COSTA, Université d'Avignon

M. Daniel SERRA, Université Montpellier 1

M. Patrick SENTIS, Université Montpellier 1

M. Joseph FAYE, Doctorant, Université Lille 1

Délégués scientifiques de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Présentation de l'école doctorale

Cette école doctorale mono disciplinaire regroupe l'ensemble des laboratoires de recherche juridique des universités de Caen, Rouen, Le Havre. Elle est intégrée aux deux collèges des ED de Haute et de Basse Normandie, ainsi qu'au « super » Collège de toutes les ED normandes.

Bien que l'ED soit résolument multisite, elle a une antenne avec un directeur adjoint dans chaque université. La direction générale de l'ED est assurée par roulement par chaque université. Lors du quadriennal en cours, elle était assurée par Caen. Pour le contrat futur, elle sera à Rouen.

Les crédits provenant de chaque université, la gestion en demeure largement locale, la coopération entre les sites étant surtout scientifique.

L'ED regroupe 7 équipes de recherche, les 3 rouennaises étant en cours de fusion dans le cadre du quadriennal en cours d'expertise.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
147	69	De 2 à 3 selon les sites	9 à Rouen, 6 à Caen et le Havre	7,4	72 mois		53 %	S.O.	0 %

Cf. Notice 1 - Tableaux bilan A et projet D - Types de financements de thèse : 1 à 6 - 7, 8 et 9 - III.

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	57,4 %	40 %	16,6 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)			16,67 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	28 %	20 %	50 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0 %	0 %	0 %
Taux de réponse	85,71 %		

Cf. Notice 2 - Tableau bilan C - Types d'emplois occupés 3 ans après la thèse : 4, 5 et 9.



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED 98 a une réelle politique scientifique. L'accompagnement des doctorants est réel, et les doctorants se sentent soutenus et écoutés. La multiplicité des sites permet d'atteindre une masse critique satisfaisante et favorise des coopérations scientifiques fructueuses. Malgré un turn-over important des enseignants-chercheurs, les équipes demeurent dynamiques et cooperatives. Un effort de réduction de la durée des thèses a été entrepris, dans un contexte assez peu favorable, et la politique de financement des thèses est active. Un certain nombre de difficultés doivent cependant être résolues, notamment en termes de gouvernance et d'organisation de la formation des doctorants.

Une grande partie des difficultés de fonctionnement de cette école découle de son caractère multisite et de l'absence d'une réelle volonté des trois tutelles de parvenir à l'adoption d'une politique commune en matière de formation doctorale dans le cadre d'un PRES en attente de la publication de ses statuts.L

- Points forts :

- La qualité des équipes et de la recherche qu'elles mènent.
- L'excellence de la coopération entre les trois sites universitaires.
- L'attention portée aux besoins des doctorants.
- La qualité du soutien administratif.

- Points faibles :

- L'éclatement de la gestion, notamment financière, entre les sites qui entraîne de nombreuses difficultés (attribution des contrats doctoraux gérés exclusivement par les universités, différences entre les régions quant aux allocations de recherche, multiplicité des chartes des thèses...) Cet éclatement induit des coûts, notamment en temps et en argent, qui ne sont pas suffisamment assumés par les autorités.
- Incompréhension tant des doctorants que de leurs directeurs au regard de l'impérieuse nécessité de réduction de la durée des thèses.
- Gouvernance trop informelle.
- Empilement des formations à destination des doctorants proposées par les Collèges d'ED, l'ED, les laboratoires... sans rationalisation réelle.
- Insuffisante attention manifestée à l'égard des débouchés autres que l'Université. La préparation à l'insertion professionnelle est largement laissée aux collèges d'ED, dans lesquelles les juristes ne trouvent pas toujours le soutien qui serait approprié à leur cas particulier.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A



- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Une amélioration de la gouvernance paraît nécessaire. Elle passe par une formalisation des procédures, notamment la tenue régulière de réunions du Conseil de l'ED, la rédaction de comptes-rendus publics. La gestion financière doit reposer sur un budget de l'ED (et non pas seulement de ses trois sites), avec une claire répartition des dépenses, et comporter un budget prévisionnel. L'intégration de l'ED 98 dans le futur PRES normand doit être l'occasion de lui donner une réelle unité et de lui allouer les moyens d'une politique scientifique autonome.

L'ED doit aussi continuer de s'attacher à convaincre doctorants et enseignants-chercheurs de la nécessité absolue de parvenir à une durée raisonnable des thèses. Il faut impérativement que l'ED 98 n'ait à appliquer qu'une seule charte des thèses, adaptée à la spécificité de ses disciplines académiques.

L'ED doit mettre en place une véritable obligation de formation pour les doctorants. Les différents niveaux de formation (Collèges d'ED, ED et laboratoires) doivent être collectivement repensés afin de les rationaliser et optimiser.

Enfin, l'ED doit porter une attention plus grande aux débouchés non-universitaires des doctorants.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'école doctorale a des moyens en locaux et personnels administratifs qui lui paraissent satisfaisants. On peut cependant pointer une certaine confusion dans les attributions des personnels affectés pour partie à l'ED 98 et pour partie à un laboratoire. L'attribution des crédits est perçue comme tardive et insuffisante et le fait que chaque université prenne en charge le site de l'ED lui correspondant n'est pas facteur d'unité d'action. Globalement, l'administration comme la gestion restent marquées par l'absence de formalisme. A titre d'exemple, le conseil de l'ED ne se réunit pas selon une périodicité déterminée, et aucun compte-rendu de ses réunions n'est tenu. La structure réelle de décision est le bureau composé des trois directeurs de site, qui se consultent très régulièrement. La bonne entente fait que les laboratoires, les UFR et les ED se « dépannent » mutuellement en cas de besoin : un peu plus de rigueur permettrait de mieux anticiper et de justifier l'obtention de crédits plus réguliers et plus abondants.

- Bilan quantitatif :

Avec 7,4 thèses soutenues par an pour 147 inscrits, l'ED 98 a un taux de soutenance manifestement trop faible, en corrélation avec la trop longue durée des thèses. L'effort vers des soutenances plus rapides a été entrepris mais se heurte manifestement à une culture contraire, qui imprègne non seulement les enseignants-chercheurs mais aussi, ce qui est plus inquiétant, les doctorants eux-même, qui n'imaginent pas pouvoir faire un travail sérieux en moins de 5 à 6 ans !

- Encadrement et suivi :

Les thèses sont inscrites sans aucune intervention de l'ED, laquelle fait une totale confiance aux directeurs de thèses et de laboratoires. Elle n'a de contrôle que sur les thèses proposées par des candidats extérieurs qui la sollicitent pour qu'elle leur propose un directeur. Elle n'intervient pas avant la fin de la quatrième année de thèse : c'est seulement à ce moment-là que des justificatifs du travail effectué seront exigés de ceux qui sollicitent une réinscription. Il n'y a donc aucun « comité des thèses », et on peut considérer que l'intervention de l'ED se fait à un



moment où il est déjà trop tard. L'ED n'a pas de politique à l'égard des étudiants titulaires de masters professionnels et n'a manifestement pas anticipé la disparition prochaine des masters « recherche ».

Les doctorants sont, par contre, stimulés par les propositions de participation aux Journées de l'ED, qui leur permettent de présenter des résultats partiels ou provisoires. Ils bénéficient également de « pré-soutenances » en fin de thèse afin de préparer cette soutenance.

- Financement des thèses :

Les contrats doctoraux sont globalement en nombre insuffisant (4 en 2010 pour 3 universités...). D'autres financements existent heureusement, notamment émanant des régions et du Pôle de compétitivité Print. L'éclatement entre universités et entre régions nuit à l'harmonisation des attributions de financements. Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les titulaires de contrats doctoraux peuvent effectuer des enseignements semblent hétérogènes et opaques, selon les universités. Apparemment, les titulaires de contrats doctoraux de l'Université de Caen ne pourraient obtenir de charges de TD que pendant une seule année, ce qui est source d'incompréhension et est perçu comme un désavantage au CNU. Sur ce point, il semble que des difficultés soient apparues lors de la rédaction des chartes des thèses, ce qui n'est pas facteur de cohérence dans l'action de l'ED.

- Formation :

L'ED n'impose pas d'obligation de formation aux doctorants. Elle a une politique de formation résolument disciplinaire, fondée principalement sur la participation à des journées d'études, elle organise des manifestations scientifiques très appréciées des doctorants qui peuvent y faire leurs premières armes. A la demande des doctorants, des formations relatives, par exemple à la documentation ou encore d'anglais juridique ont été organisées, avec un retour très positif. L'ED 98 prépare aussi les jeunes docteurs à la candidature au CNU ou aux passages devant les comités de recrutement. En revanche, l'ED 98 ne s'immisce absolument pas dans les formations destinées à préparer les doctorants à une insertion professionnelle à l'extérieur de l'Université. Celles-ci sont faites par les collèges des ED, qui proposent, entre autres, des « doctoriales » dont l'intérêt pour les juristes n'est pas perçu par tous comme évident. Manifestement, ce qui est fait par les collèges d'ED n'est pas toujours conforme à ce dont les juristes auraient besoin, et l'ED 98 estime n'avoir ni les fonds ni le temps d'investir ces questions. Une réflexion commune sur les formations destinées aux futurs docteurs juristes non universitaires semble indispensable, de même qu'une répartition des tâches entre les différentes « strates » d'ED.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ED soutient un nombre tout à fait honorable de thèses en cotutelle (8), malgré les difficultés et coûts en résultant. Les étudiants souhaitant se rendre à l'étranger dans le cadre de leur thèse sont soutenus financièrement. Il semble cependant qu'il s'agisse plus de démarches individuelles que d'une véritable stratégie de l'ED, qui ne semble pas avoir de collaboration internationale propre.

- Projet :

L'ED 98 envisage de créer un « livret du doctorant » recensant toutes les formations suivies, toutes les participations à des activités collectives et toutes les publications du doctorant. Elle compte créer un site internet et améliorer encore la communication. Les « présoutenances » seront systématisées. Un effort est prévu en matière de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, dans la recherche de collaborations avec les institutions publiques et privées locales, à la fois dans la perspective de trouver des sujets de recherche et dans celle d'insertion des docteurs. Enfin, un gros effort de réduction de la durée des thèses est prévu.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 350
« Histoire, Mémoire, Patrimoine,
Langage (HMPL) »
de l'Université de Rouen



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

Mme Joëlle CAULLIER, Université Lille 3

Experts :

M. Pierre CHIRON, Professeur de grec, Université Paris-Est

M. Michel BERTRAND, Université Toulouse 2

M. Thomas RENARD, Doctorant, Université Paris4-IUAV de Venise

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Yves CHEVRIER

Présentation de l'école doctorale

L'ED pluridisciplinaire HMPL (« Histoire, mémoire, patrimoine, langage ») proposée dans le projet résulte d'une recombinaison à partir de deux ED normandes préexistantes du secteur SHS, l'ED 68 de Caen « Littératures, cultures et sciences sociales » et l'ED 350 de Rouen « Savoirs, critiques, expertises ». Il s'agit pour le futur PRES de Normandie de regrouper les sciences sociales des trois universités de Caen, Rouen et Le Havre en une ED « Homme, sociétés, risques, territoire » pilotée par Caen, et les humanités en cette ED HMPL pilotée par Rouen.

L'ED HMPL comporterait 14 équipes (dont 2 UMR d'histoire) et 129 HDR et se répartirait également sur les 3 sites. (L'ED HSRT comporterait 15 équipes (dont 1 UMR et 5 sous-équipes d'UMR) et 94 HDR et se répartirait sur les 3 sites).

L'ED 350 rassemble 12 équipes de l'Université de Rouen et dispose d'un budget de 30 000 euros (l'ED 68 actuelle est co-accréditée par les universités de Caen et Le Havre et dispose d'un budget de 30 000 euros).

Indicateurs

Les 2 ED recomposées n'existant pas encore, les indicateurs seront ici ceux des deux anciennes ED 68 et 350 dont les chiffres se présenteront pour chaque rubrique dans ce même ordre.

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
390	152 (112 dirigeant)	3	17	37	61 (51 par thèse financée)	11 %	30 %	22 %	Non renseigné
373	121 (94 dirigeant)	4	?	41	57	10 %	26 %	33 %	

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	28,3 % 30 %	28,3 % 20,51 %	28,3 % 20 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	26,4 % 23,33 %	26,4 % 20,51 %	26,4 % 32,56 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	18,9 % 10 %	18,9 % 15,38 %	18,9 % 6,98 %

Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	4 % 3 %	4 % 0 %	4 % 2 %
Taux de réponse	95,28 % 66,57 %	95,28 % 56,41 %	95,28 % 67,44 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED pluridisciplinaire HMPL proposée dans le projet résulte d'une recombinaison opérée à partir de deux ED normandes préexistantes du secteur SHS, l'ED 68 de Caen « Littératures, cultures et sciences sociales » et l'ED 350 de Rouen « Savoirs, critiques, expertises ». L'évaluation a pris en compte la dimension inter-site du projet sans toutefois méconnaître que l'ED HMPL projetée s'inscrira principalement dans le site rouennais. C'est donc l'ED 350 existante qui est prise en considération ci-dessous pour les éléments relatifs au bilan, quoique les « évaluations détaillées » introduisent des éléments comparatifs. L'évaluation de ce projet étant en cohérence avec celle de l'autre ED prévue, de nombreux éléments sont communs aux deux rapports.

La visite s'est déroulée dans des conditions optimales. Les porteurs de projet sont ouverts aux propositions. On constate de notables progrès dans le pilotage, l'encadrement et le suivi des doctorants par rapport à la précédente évaluation, ainsi qu'une grande implication et une disponibilité remarquable du directeur à l'égard des doctorants. Les éventuelles difficultés de circulation entre les 3 sites ne sont pas minimisées. Mais, sur le site de Rouen, la reconfiguration proposée risque de se traduire par un repli disciplinaire, une marginalisation regrettable des Humanités à une époque où les autres secteurs disciplinaires réclament leur collaboration, et un étiolement de la dynamique interdisciplinaire. C'est la raison pour laquelle le comité s'interroge sur la pertinence du projet de reconfiguration et se demande si une seule ED multi-site en SHS ne serait pas préférable afin de préserver la richesse et la dynamique interdisciplinaire. Par ailleurs, le périmètre géographique et disciplinaire d'une grande ED interrégionale bénéficierait sans aucun doute à la restructuration des masters dans le cadre du PRES.

- Points forts :

- Bilan de l'ED 350

- Volonté partagée par tous les acteurs de construire un projet interrégional de qualité.
- Collaboration de longue date entre les 3 sites concernés.
- Enthousiasme et dynamisme du directeur de l'ED.
- Grande capacité d'écoute du directeur, tant à l'égard des doctorants que de ses collègues, ce qui garantit une gouvernance équilibrée et pacifiée.
- Amélioration sensible du pilotage par rapport à la précédente évaluation. Très bon suivi des doctorants (livret du doctorant).
- Un effort pour assurer la visibilité de l'ED (conférences inaugurales prestigieuses).
- Des efforts pour améliorer la circulation de l'information ainsi que la qualité de la communication et des échanges.

- Projet d'ED « Histoire, mémoire, patrimoine, langue » :

- Désir de développer une politique interrégionale et de mutualiser les bonnes pratiques.



- Points faibles :

- Bilan de l'ED 350 :

- L'IRIHS est une structure fédérative sans doute trop récente pour stimuler une structuration scientifique dont l'ED ne s'est pour sa part pas saisie.
- Pas de formations proprement scientifiques à l'initiative de l'ED.
- Intégration inégale des doctorants selon leurs disciplines, leurs laboratoires et leurs statuts.
- Adossement scientifique de l'ED à des équipes hétérogènes en termes de niveau, d'activité et de fonctionnement.
- Les activités scientifiques des laboratoires (séminaires, colloques...) sont cloisonnées. Elles relèguent l'ED à l'organisation de formations relevant essentiellement de compétences transférables (anglais, informatique...), sans que, de ce fait, l'intérêt de ces formations non reliées à des programmes de recherche soit perçu par les doctorants.
- Pas de liste synthétique des formations proprement scientifiques offertes. Certains laboratoires n'en organisent pas du tout, d'où une inégalité ressentie par les doctorants.
- La dimension internationale de la politique de l'ED est à peine esquissée.

- Projet d'une nouvelle ED HMPL :

- Le regroupement constitué autour de l'histoire, des lettres, des langues et des arts pourrait être convaincant dans l'idéal. Mais il semble se traduire ici par un repli disciplinaire au risque de marginaliser les Humanités alors même que le pôle Histoire qui serait constitué pâtirait de l'éclatement géographique sur les 2 sites et de son éloignement vis-à-vis de la géographie.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Le comité se demande si une seule ED multi-sites en SHS ne serait pas préférable afin de préserver la dynamique interdisciplinaire. Par ailleurs, ce périmètre géographique et disciplinaire d'une grande ED interrégionale bénéficierait à la restructuration des masters dans le cadre du PRES.

Cette grande structure pourrait aussi être porteuse d'une ambition internationale plus affirmée, cohérente et stable. Elle encouragerait les établissements à s'impliquer davantage dans la structuration de réseaux scientifiques.

On doit signaler aussi l'intérêt que revêtirait l'institution d'une seule ED en prévision du dialogue avec les collectivités territoriales et en termes d'identification internationale. Ce dernier aspect pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une mission dédiée. Il serait souhaitable que la région normande développe davantage ses partenariats transfrontaliers avec la Grande-Bretagne trop absente des pratiques doctorales.

Les délais de mise en place d'une nouvelle structure (2012) permettraient d'envisager le réexamen du projet.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Là encore, les indications qui suivent s'appuient sur les 2 ED existantes et non les 2 ED envisagées, mais les commentaires s'inscrivent dans la perspective de la recombinaison annoncée.

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED 68 fonctionne avec un conseil de 26 membres conformément à l'arrêté de 2006. Elle est dirigée par un directeur très impliqué dans sa mission, qui assure, avec l'aide de deux directeurs-adjoints - l'un de Caen, l'autre du Havre - et une commission de 6 membres (tirés au sort et renouvelés chaque année), un pilotage efficace et serein.

Une secrétaire mise à la disposition de l'ED par la MRSH accueille les doctorants et les suit de l'inscription à la soutenance, assure le suivi internet et la saisie SIREDO. L'ED bénéficie d'un immense soutien de la MRSH, aussi bien sur le plan scientifique (mise à disposition des programmes et séminaires interdisciplinaires) que matériel (mise à disposition de locaux dédiés à la formation, de bureaux de chercheurs et doctorants), et se charge de la gestion financière (30 000 euros par an). C'est une aide inappréciable qui devrait se poursuivre dans la nouvelle configuration de l'ED HSRT.

L'ED 350 fonctionne également avec un conseil de 26 membres. Un directeur lui aussi très impliqué dans sa mission et un co-directeur sont assistés par un Bureau constitué de tous les directeurs de laboratoires membres de l'ED. L'ED ne dispose que d'un secrétariat à mi-temps, toutes les tâches autres que quotidiennes étant assurées par les différents services de l'université à laquelle est confiée la gestion d'un budget de 30 000 euros. L'ED semble disposer de peu de locaux (imprécision du dossier sur ce sujet) et n'est pas perçue comme une véritable entité « matérielle » par les doctorants. L'émiettement administratif et l'absence d'identité géographique (rien de comparable au rôle de la MRSH caennaise) ne peuvent que nuire à la reconnaissance de l'actuelle ED tout autant que de la future ED recomposée.

Mais les deux ED ont des procédures claires de traitement des dossiers de leur ressort (réunions des conseils, transparence des décisions, suivi des doctorants, attribution des allocations...).

- Bilan quantitatif :

Les deux ED sont de taille équivalente (près de 400 doctorants et une centaine d'HDR actifs). Leurs performances sont comparables : une quarantaine de thèses annuelles, un nombre de doctorants par HDR plafonné à une dizaine avec une moyenne de 3 ou 4 ; une durée moyenne de 5 ans, un petit tiers de thèses financées et un bon taux d'insertion professionnelle.



- Encadrement et suivi :

Le suivi des doctorants est sérieusement assuré, sans créer pourtant de sentiment de contrainte, mais on note que, dans l'ED 68, les doctorants sont souvent présents sur le site car ils sont accueillis scientifiquement par la MRSH alors que dans l'ED 350, les doctorants fréquentent tout au plus leur laboratoire lorsque des activités s'y déroulent, et encore n'est-ce ce pas le cas de tous.

Les formations propres aux deux ED ne concernent que les compétences transférables et ne sont jamais scientifiques, ce que l'on peut regretter.

Dans l'ED 350 la mise en place d'un livret du doctorant est une initiative fort heureuse qui va être adoptée par les deux nouvelles ED recomposées. Par ailleurs, une soutenance à mi-parcours va être organisée pour soutenir l'effort des doctorants et limiter la durée des thèses.

- Financement des thèses :

Si les deux ED parviennent à un tiers de thèses financées, soit avec des contrats doctoraux, soit avec des bourses pour doctorants étrangers, soit avec des CIFRE (davantage dans l'ED 68 que dans l'ED 350), soit avec des ATER, la plupart des doctorants sont salariés (la majorité dans l'enseignement secondaire). Les directeurs se proposent de veiller à ce qu'il n'y ait plus (ou en tout cas très peu désormais) de thèses non financées.

- Formation :

On constate une bonne formation aux compétences transférables (anglais, informatique, connaissance de l'entreprise, entrepreneuriat...), donnant droit à 20 crédits dans l'ED 350, mais trop peu d'attention est accordée à la formation scientifique. La MRSH de Caen y supplée pour l'ED 68 en collaboration avec les laboratoires, mais ni à Rouen ni à Caen n'existe d'offre synthétique de séminaires de laboratoires, ce qui serait une incitation faite à ceux-ci d'en organiser et aux doctorants d'y participer.

Aucune ED ne développe de projet scientifique propre, fût-ce comme stimulation d'approches interdisciplinaires.

- Ouvertures nationale et internationale :

Là encore, la mission est laissée aux laboratoires qui sont les seuls garants de l'internationalisation des activités scientifiques. On déplore la rareté des relations avec les voisins britanniques et l'absence d'affiliation à des réseaux d'ED ou d'universités. Néanmoins, les doctorants sont encouragés à la mobilité et financés s'ils le désirent. Mais une expérience internationale n'est pas exigée au cours du doctorat (que ce soit pour présenter une communication lors d'un colloque ou effectuer un stage...). Les cotutelles ne sont pas nombreuses (une vingtaine en cours à l'ED 68 et très peu à l'ED 350 qui reconnaît cette situation). Dans l'ED 68, 35% des doctorants sont étrangers. On ne dispose pas d'information de ce type pour l'ED 350.

- Projet :

Le projet de recombinaison des deux ED normandes s'appuie sur les meilleures pratiques des uns et des autres et les équipes doctorales ont fait un énorme travail de concertation et de réflexion. La meilleure volonté est manifeste dans les 3 universités.

Toutefois, le repérimétrage des ED s'est fait avant tout dans le souci d'un équilibre des effectifs et des UMR, ce qui explique la séparation regrettable entre géographie et histoire (l'ED SMPL risquait de se retrouver sans UMR). Des projets scientifiques auraient pourtant été envisageables, notamment autour de la mémoire qui intéresse tout autant les Humanités que la géographie culturelle et l'histoire ou les sciences cognitives (très brillantes sur le site de Caen). Les doctorants seront donc privés de cette dynamique interdisciplinaire si précieuse qui était paradoxalement plus présente dans l'ancienne configuration. Les dossiers ne cessent de rappeler qu'il faut, malgré la recombinaison, préserver les rapports entre les anciens périmètres. Y a-t-il donc un réel bénéfice à recomposer ces ED qui vont de plus se trouver confrontées aux problèmes insolubles de distance entre les sites, très préjudiciables aux doctorants ?



Ne vaudrait-il pas mieux rassembler les deux ED en une seule et inviter la nouvelle entité à développer un projet réellement scientifique autour de thématiques interdisciplinaires qui ne seraient pas entravées par une arbitraire fracture disciplinaire ?

Les capacités de pilotage sont en tout cas certaines et seul le projet scientifique reste à construire.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 351
« Sciences Physiques, Mathématiques
et de l'Information pour l'Ingénieur (SPMII) »
de l'Université de Rouen



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

Mme Claire DEMUYNCK, Université Lille 1

Experts :

M. Daniel CANET, Université Nancy 1

M. Eric FOUQUET, Université Bordeaux 1

M. Michel CAFFAREL, Université Toulouse 3

Mme Fabienne WILTORD, Jeune docteur - INSA de LYON (2005)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pascal DUMY



Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale Sciences physiques, mathématiques et de l'information pour l'ingénieur est une école doctorale pluridisciplinaire : sciences pour l'ingénieur, mathématiques, physique, chimie et STIC. Portée par l'Université de Rouen, elle est co-accréditée avec l'INSA de Rouen et l'Université du Havre, et l'EGISELEC y est associée. Elle accueille 305 doctorants encadrés par environ 180 HDR et s'appuie sur 12 laboratoires labellisés (3 UMR, 1 FRE, 8 EA) dont certains regroupés au sein de structures fédératives, ou encore membre d'un institut Carnot. Le nombre moyen de soutenances par an est de 55.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
305	179	1,7	9,5	55	47	7 %	89 %	1 %	7 %

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	44,6 %	28 %	29 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	5,4 %	6 %	1,4 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	30,4 %	52 %	44,4 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	7 %	8 %	11 %
Taux de réponse	91 %	94 %	87,5 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le fonctionnement de cette ED multidisciplinaire est globalement satisfaisant, avec de gros efforts réalisés depuis la dernière évaluation : l'ED est désormais dotée d'un conseil conforme à l'arrêté de 2006, la durée des thèses a diminué tout en demeurant encore excessive (47 mois en moyenne, écart type de 11,6), l'offre de formation est diversifiée et structurée. L'adossement scientifique et l'insertion professionnelle des doctorants sont très bons. Les écarts constatés au taux moyen d'encadrement restent importants (moyenne de 2,25 doctorant/HDR, maximum constaté 9,5) mais ce problème semble en voie de règlement. La communication avec les doctorants est insuffisante, les doctorants ne percevant pas la structure et le rôle d'une ED. L'ED ne joue pas de rôle majeur dans l'attribution des allocations de recherche (recrutement des allocataires sur dossier uniquement) et entérine les choix émanant des laboratoires. On constate une certaine confusion des rôles entre laboratoires et ED, certains laboratoires assurant la soutenance à mi-parcours ou encore le suivi des doctorants, le plus souvent de manière autarcique. A ces dysfonctionnements s'ajoute manifestement le sous-encadrement administratif qui constitue un frein à une amélioration de son fonctionnement (1/2 secrétaire pour 305 doctorants environ).

- Points forts :

- Offre de formation diversifiée et bien structurée.
- Très bon adossement scientifique, présence d'un institut Carnot.
- Bonne insertion professionnelle des docteurs.

- Points faibles :

- Durée des thèses trop élevée.
- Communication insuffisante envers les doctorants sur l'apport d'une ED.
- Encore quelques taux d'encadrement trop élevés.
- Encadrement administratif insuffisant.
- Manque de clarté dans la répartition des rôles de l'ED et des laboratoires dans le suivi des doctorants.
- Difficultés à faire respecter le seuil de financement souhaité par l'ED.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B



Recommandations pour l'établissement

Compte tenu du mode de fonctionnement qui doit encore être nettement amélioré, il serait impératif d'accompagner cette ED par un soutien administratif. Il serait important que l'ED puisse être perçue autrement par ses doctorants que comme une structure administrative en assumant plus fortement son rôle d'animation scientifique et de suivi, afin d'éviter que les laboratoires ne s'y substituent.

L'effort pour maîtriser la durée des thèses devrait être poursuivi pour atteindre une valeur plus raisonnable. L'ED devrait également bénéficier du soutien franc des établissements afin d'exiger que chaque doctorant bénéficie durant sa thèse d'un financement minimum lui assurant des conditions de vie dignes, au besoin en demandant aux laboratoires concernés d'assurer le complément de financement nécessaire.

Enfin, il serait également stratégique de repenser le contour de cette ED avec celui de l'ED 181.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

La gouvernance est assurée par le directeur de l'ED (Rouen), le bureau (deux directeurs adjoints et deux représentants des laboratoires) et le conseil de l'ED (en partie conforme car il manque un représentant des BIATOSS).

Le bureau assure la gestion quotidienne de l'ED. L'ED bénéficie d'une ½ secrétaire à Rouen. Un relai est apporté au fonctionnement de la structure par les services Recherche de l'INSA de Rouen et de l'Université du Havre. Bien que cette situation constitue une amélioration de la situation antérieure, l'encadrement administratif reste très insuffisant au regard de la taille de l'ED. En ce qui concerne les locaux, l'ED dispose de deux bureaux pour la direction et le secrétariat, mis à disposition par l'UMR 6614.

L'ED se voit attribué un budget d'environ 44000 € depuis 2009 (27000€ en 2008), qui est utilisé essentiellement pour les missions des doctorants, ainsi que pour couvrir (partiellement) les frais de formations et de participation aux actions de professionnalisation (Doctoriales, NCT).

- Bilan quantitatif :

L'ED s'appuie sur 12 laboratoires labellisés (3 UMR, 1 FRE et 8 EA). Leurs axes de recherche s'intègrent dans des thématiques de recherche prioritaires au niveau national (pôles de compétitivité, institut Carnot) et au niveau régional (grands réseaux de recherche dans le cadre du CPER 2007-2013), ce qui a permis de faire émerger des structures fédératives garantissant la visibilité et l'attractivité de ces équipes d'accueil vis-à-vis des doctorants potentiels.

L'ED compte 305 doctorants, pour environ 180 HDR, ce qui correspond à un taux moyen théorique de 1,7 doctorant/HDR. Dans les faits, seuls 122 HDR ont participé à l'encadrement des doctorants au cours de ces dernières années, portant ainsi le taux moyen d'encadrement à 2,5 doctorant/HDR, ce qui reste très raisonnable. Il faut cependant noter un certain nombre de cas de dépassement très net de ce taux, pour atteindre des valeurs excessives (jusque 9,5), mais ce problème semble en voie de règlement.

La durée moyenne des thèses est en voie de diminution mais reste trop élevée (47 mois) avec des disparités importantes (écart-type de 11,6), et il semble que certains secteurs soient convaincus de l'impossibilité de mener à bien un travail de thèse dans les délais considérés comme normaux.

- Encadrement et suivi :

Il existe une charte des thèses, harmonisée depuis peu pour les trois établissements. Une réunion annuelle de rentrée est organisée sur les deux sites (Rouen et Le Havre). L'ED a également mis en place un suivi des doctorants



sous forme de soutenance à mi-parcours, ainsi qu'un livret du doctorant permettant d'assurer le suivi des formations complémentaires. Depuis 2009, une journée des doctorants est également organisée, alternativement sur Rouen et sur Le Havre. Cette manifestation est prise en charge par les doctorants et financée par l'ED

Parallèlement à ces activités, certains laboratoires ont mis en place leur propre dispositif de suivi des doctorants, sous forme d'observatoire des thèses, ou de journées de doctorants dans les équipes de recherche. Ces initiatives sont tout à l'honneur des laboratoires et montrent leur intérêt pour la formation doctorale. Elles présentent malheureusement l'inconvénient de brouiller la vision que les doctorants devraient avoir des rôles respectifs des laboratoires et de l'ED dans leur formation. Si le sentiment d'appartenance à un laboratoire, ou à une équipe de recherche, est toujours très vivace chez les doctorants, il n'en est généralement pas de même pour leur appartenance à une ED, et un effort de concertation entre les laboratoires et l'ED est certainement nécessaire pour que les doctorants perçoivent mieux l'existence de l'ED.

- Financement des thèses :

Depuis 2008, tous les doctorants nouvellement inscrits bénéficient d'un financement, mais il reste quelques thèses non financées dans les inscriptions plus anciennes.

L'ED souhaite instaurer un seuil minimum de financement de 1000 €, mais semble avoir quelques difficultés à l'imposer. Un soutien clair des établissements sur ce point serait souhaitable.

- Formation :

D'après le règlement intérieur, les doctorants doivent suivre 8 modules de 25h, répartis en formations scientifiques et non scientifiques, toutes ces formations étant consignées dans le livret électronique qui accompagne le doctorant durant sa thèse. Les formations transdisciplinaires sont mutualisées au niveau du collège doctoral de Haute Normandie, qui assure en particulier la formation des doctorants aux missions complémentaires, prenant ainsi le relai du CIES.

L'offre de formation est bien structurée, riche et variée, et on peut s'étonner du peu d'intérêt manifesté (de leur propre aveu) par les doctorants. Il faut noter cependant une participation assez importante aux Doctoriales qui sont organisées tous les 18 mois environ à l'intention de tous les doctorants normands. Deux à trois doctorants participent également chaque année au programme « Valorisation des compétences : un nouveau chapitre de la thèse ».

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ED est largement ouverte vers l'extérieur puisque 57 % des entrants sont titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de la région, et 56,7 % d'entre eux sont d'origine étrangère. 36 sont inscrits en co-tutelle, soit 11,8 % de l'effectif total.

La participation des doctorants aux colloques internationaux et aux écoles thématiques est encouragée (aides financières, incitation à se présenter au TOEIC). D'autre part, l'intégration des doctorants étrangers est facilitée en leur proposant des cours de Français langue étrangère, et en faisant preuve de souplesse pour les thèses rédigées en anglais.

- Projet :

Le nouveau projet de l'ED est porté par un nouveau directeur, mais s'inscrit dans la continuité de l'action engagée dans le précédent contrat. Un effort important a été accompli durant ce contrat, pour régler des problèmes qui compromettaient le bon fonctionnement de l'ED (essentiellement une durée excessive des thèses, et des taux d'encadrement anormalement élevés). Ces problèmes sont en voie de règlement, mais la situation est perfectible dans certains secteurs. Ce sera donc le rôle du nouveau directeur d'achever la tâche déjà bien engagée et d'œuvrer à une meilleure visibilité de l'ED auprès des doctorants.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 497
« Ecole Doctorale Normande Biologie
Intégrative, Santé, Environnement (EdNBISE) »
de l'Université de Rouen



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Eric FOUQUET, Université Bordeaux 1

Experts :

M. Daniel CANET, Université Nancy 1

M. Michel CAFFAREL, Université Toulouse 3

Mme Claire DEMUYNCK, Université Lille 1

Mme Fabienne WILTORD, Jeune docteur - INSA de LYON (2005)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pascal DUMY



Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale normande de biologie intégrative, santé, environnement (EDNBISE) n°497 est issue de la scission en 2008 de l'EdNCB (Chimie-biologie), qui était elle-même habilitée depuis 1992, pour donner deux ED centrées sur la chimie (EDNC - ED 508) et les Sciences de la vie (EDNBISE - ED 497). L'EDNBISE est donc une école jeune, de taille moyenne, centrée autour des Sciences de la vie, mais qui reste malgré tout pluridisciplinaire. Son périmètre couvre les Haute et Basse Normandies (Universités de Caen, du Havre, de Rouen), et elle est adossée à 35 unités de recherche, dont 16 sont associées à des EPST. Ces unités sont regroupées au sein de 2 IFR régionaux : MP23 (19 Unités, 5 services communs) pour la Haute-Normandie et ICORE (14 Unités, 7 plateaux techniques) pour la Basse-Normandie. Cette dispersion géographique, qui pourrait s'avérer être un handicap, est compensée par une bonne structuration et une cohérence disciplinaire.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
266	263	1,75	5,5	54	45,6	1,1 %	100 %		16 %

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005-2006	Pourcentage 2007-2010
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	30,1 %	17,5 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	26,0 %	21,3 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	23,6 %	14,9 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	15,4 %	33,0 %
Taux de réponse		96,8 %



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'EDNBISE est une école doctorale présentant un contour disciplinaire homogène et possédant une excellente visibilité auprès de ses doctorants. On peut souligner la bonne structuration de cette école et le dynamisme de son directoire qui compensent son éclatement géographique sur trois universités et deux régions. L'ED fait un véritable effort de communication auprès de ses doctorants (annuaire, site internet, Journées de l'ED, soutenance à mi-parcours, soutien de participation aux congrès) et a mis en place un suivi de leur parcours individualisé par le biais d'un « livret électronique ». Tout ce dispositif est complété par une écoute et une disponibilité de son directeur et de ses 4 directeurs adjoints, qui concourent à provoquer chez les étudiants un véritable sentiment d'appartenance à cette école doctorale. On notera d'ailleurs l'existence d'une Association des étudiants très active de l'EDNBISE.

La politique d'attribution des bourses ministérielles (et régionales) est satisfaisante en termes d'attribution aux équipes (sur la base des recommandations AERES et des retours sur les thèses précédentes) ainsi que pour la diffusion des sujets retenus. La sélection des candidats se fait au cours d'une audition publique (directoire de l'ED + directeurs de thèses potentiels + doctorants) ouverte aux candidats extérieurs, qui débouche sur la diffusion de listes principale et complémentaire. Cette politique aboutit à un recrutement varié avec une population de doctorants dont 43 % ont obtenu leur master 2 en dehors du périmètre des deux régions.

Certains points faibles subsistent, dont en particulier la durée de la thèse qui reste supérieure à 45 mois, ainsi que l'implication relativement modeste des HDR rattachés à l'ED dans l'encadrement des doctorants. En effet, plus de 42 % de ces HDR n'ont pas encadré ou co-encadré de thèses sur les 4 dernières années. On peut également souligner l'hétérogénéité et la faible taille des laboratoires rattachés à l'ED : 35 laboratoires (soit une moyenne de 13 chercheurs et enseignants chercheurs par laboratoire) dont à peine 40 % sont associés à des EPST. Enfin, même si le taux de financement actuel des doctorants est de 100 %, il faut signaler que le seuil minimum de financement fixé à 1000 € n'est pas imposé mais seulement recommandé.

- Points forts :

- Bonne visibilité de l'ED auprès des doctorants.
- Efforts de communication (livret électronique, site internet, annuaire).
- Dynamisme et bonne structuration de l'ED.
- Existence d'une association active des doctorants de l'ED.

- Points faibles :

- Durée de la thèse.
- Le seuil minimum de financement des doctorants (1000 €) n'est que recommandé et non exigé.
- Suivi de la situation post-thèse des doctorants.
- Faible participation des HDR à l'encadrement (seuls 151 des 263 HDR référencés sont encadrants effectifs).
- Hétérogénéité des laboratoires rattachés à l'ED, qui limite une mise en place de la gouvernance de l'ED.



Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur la structuration des équipes de recherche devrait être entreprise au niveau des Etablissements pour aboutir à une meilleure homogénéité, dont bénéficierait l'ED.

L'effort pour maîtriser la durée des thèses doit être poursuivi pour atteindre une valeur raisonnable.

L'enseignement d'anglais fourni par l'Université de Caen ne semble pas être adapté à la demande des doctorants, il serait souhaitable de l'adapter à une population scientifique.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED possède un support administratif satisfaisant en bénéficiant d'un agent à temps plein. L'ED dispose d'un bureau pour le secrétariat, d'une salle de soutenance de thèses ainsi que de deux salles équipées de moyens de visioconférence. L'ED est gérée par un directoire (directeur + 4 directeurs adjoints) réglant les affaires quotidiennes ainsi que les situations d'urgence. Le conseil, conforme à l'arrêté de juin 2006 se réunit 4 à 5 fois par an.

- Bilan quantitatif :

L'école doctorale s'appuie sur 35 unités de recherche, regroupées au sein de deux IFR. 40 % d'entre elles sont associées à des EPST. Elle compte, au 1er juin 2010, 266 doctorants pour 263 HDR, soit un taux d'environ 1 doctorant par HDR. Il faut souligner que plus d'une centaine d'HDR sont non encadrant, ce qui porte le taux effectif d'encadrement à 1,75 doctorant/HDR.

Le nombre de thèses soutenues par an est de 54 en moyenne, pour une durée moyenne de 45,6 mois. On peut noter une baisse significative de cette durée au cours des dernières années : 48,5 mois en 2008 pour 39,6 mois en 2010. On note 3 abandons pour la période 2007-2010 (dont 2 correspondent à une insertion professionnelle).

- Encadrement et suivi :

On note une journée scientifique de rentrée, ainsi qu'un entretien individuel et un suivi du parcours de chaque doctorant par le biais de la mise en service d'un livret électronique. L'encadrement est jugé satisfaisant, avec une soutenance à mi-parcours permettant d'évaluer l'avancement des travaux. Les doctorants présentent également leurs travaux en anglais lors de la journée annuelle de l'école doctorale. La prise de contact en cas de besoin et



l'accessibilité du directeur de l'ED et de ses directeurs adjoints ont été soulignées par les doctorants. Le taux d'encadrement des doctorants est satisfaisant, seuls sept encadrants HDR possédant un taux d'encadrement supérieur à 3.

- Financement des thèses :

Toutes les thèses de l'ED sont maintenant financées et, à l'image des autres ED Normandes, l'ED 397 bénéficie d'un fort soutien des régions en complément des allocations ministérielles qui ne représentent que 15 % du financement global des thèses. La moyenne des allocations MESR est de 14 par an, complétée par environ 25 allocations régionales (dont une douzaine en cofinancement). Le reste des financements provient en particulier de projets ANR (une vingtaine sur les quatre dernières années).

Il serait souhaitable que le niveau de financement minimal d'une thèse, estimé à 1000€ net/mensuel, soit requis et non simplement recommandé.

- Formation :

Deux cents heures d'enseignements, incluant les conférences, sont fortement conseillées, mais il n'y a pas d'obligations. Toutes ces formations doivent être consignées dans le carnet électronique qui sert d'outil de contrôle. L'offre de formation est diversifiée et, si certaines formations professionnalisantes rencontrent un franc succès (carrière et management), d'autres semblent encore perfectibles (anglais).

Des rencontres doctorales annuelles sont organisées, avec cependant une faible participation des doctorants de cette ED (5 par an), l'éventail des possibilités offertes en interne à l'ED (journées de l'école doctorale, journées des IFR) en étant peut-être la cause.

- Ouvertures nationale et internationale :

43 % des doctorants inscrits ont obtenu un M2 en dehors du périmètre de l'ED, et 23 % sont d'origine étrangère. 8 % sont inscrits en cotutelle (ce qui représente une vingtaine de thèses). Quelques difficultés ont été rencontrées dans l'établissement de relations labellisées avec des universités anglaise.

- Projet :

Le projet de l'ED s'inscrit dans la continuité de l'action engagée ces dernières années. Un effort particulier sera porté à l'application des normes d'encadrement des thèses, avec en particulier une diminution significative de leur durée. L'ouverture à l'international sera une priorité et devrait s'amplifier avec le projet de création d'une Ecole doctorale internationale située aux interfaces du développement durable.

Observations du président)



Observations du président

Mont Saint-Aignan, le 22 avril 2011

Le Président Cafer OZKUL

à

Monsieur Alain MENAND

Directeur de la section 3 Formations
et Diplômes

Agence pour l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur

Objet : Évaluation École Doctorale « Droit Normandie» ED 98

Monsieur le Directeur,

Durant l'actuel contrat, l'École Doctorale « Droit Normandie» (ED 98) a largement évolué dans son fonctionnement et sa gouvernance notamment grâce aux échanges occasionnés entre les directeurs d'ED dans les collèges doctoraux régionaux et interrégionaux.

Nos universités sont conscientes des besoins spécifiques des juristes. La monodisciplinarité de l'ED et la bonne entente entre les responsables des trois sites devraient compenser les difficultés de fonctionnement liées aux contraintes géographiques.

L'ED pourrait mutualiser une partie des moyens pour renforcer le sentiment d'unité et conjuguer les avantages d'une gestion de proximité par site.

L'Université accompagnera le développement de bonnes pratiques. La structuration en cours des laboratoires de recherche devrait faciliter le bon fonctionnement de cette école doctorale.

Nous tenons à remercier le travail constructif d'évaluation effectué par l'AERES.

Le Président,



Cafer OZKUL

Observations de la Direction de ED 98 « Droit Normandie »

Nous ne revenons pas sur les compliments que l'AERES a bien voulu nous adresser, ni sur les points forts qui ont été mis en évidence.

Caen et Rouen sont deux villes distantes de 130 km. C'est beaucoup et il n'est pas facile dans ces conditions de synchroniser nos activités et de nous réunir fréquemment. Ce qui, en revanche, est possible est, comme le suggère l'AERES, la tenue plus fréquente de réunions du Conseil de l'ED et la rédaction de comptes-rendus publics.

Concernant les formations transversales offertes aux doctorants par le Collège des Ecoles doctorales, nos étudiants ne s'y inscrivent pas volontiers, car ils n'ont pour la plupart commencé une thèse qu'en vue d'obtenir ensuite un poste universitaire. Nous entendons cependant les inciter avec plus de vigueur à suivre ces formations. Par ailleurs, une préparation à l'insertion professionnelle tenant compte des spécificités des juristes sera fortement conseillée aux doctorants.

L'AERES a bien voulu remarquer que nous faisons déjà un effort particulier de formation dans le cadre de notre ED et de nos laboratoires. Nous offrons en effet aux étudiants chaque année une dizaine de conférences de culture juridique générale. Nos Journées de l'Ecole doctorale rencontrent également un grand succès, et le système dit des « pré-soutenances » permet aux doctorants de faire le point sur l'avancement de leur thèse devant leurs camarades, leurs directeurs de thèse et l'ensemble des enseignants de l'Ecole doctorale.

Il est un autre domaine où nous comptons faire des efforts significatifs : il s'agit de la durée des thèses. On sait bien qu'ici, la culture des Facultés de Droit n'est pas celle des Sciences. Nous entendons cependant nous rapprocher le plus rapidement possible des objectifs définis par le ministère. Comment y parvenir ? D'abord par une action en amont. Action d'information : chaque nouveau doctorant recevra à l'avenir une fiche qu'il devra signer, et qui comporte l'engagement de soutenir sa thèse dans un délai de trois ans, avec au maximum deux dérogations pour un total qui ne pourra jamais excéder cinq ans. D'autre part, l'AERES souligne

justement que les thèses sont inscrites sans aucune intervention de l'ED, laquelle fait une totale confiance aux directeurs de thèse et de laboratoires. A l'avenir, le directeur de l'ED, assisté d'un comité des thèses, devra en collaboration avec le directeur de thèse pressenti, débattre de l'inscription ou, éventuellement, du refus d'inscription de l'étudiant candidat. Maintenant, en aval même de l'inscription, nous projetons la mise en œuvre d'une autre mesure concernant les thèses en cours de rédaction. Il s'agira de prévenir, en début d'année universitaire, les doctorants inscrits depuis trop longtemps qu'ils n'obtiendront plus d'inscription supplémentaire et devront conclure avant la fin de l'année. La combinaison de ces interventions en amont et en aval devrait notablement améliorer la situation dans les cinq prochaines années.

Par ailleurs, l'Ecole doctorale entend bien mettre en œuvre le projet de Livret du doctorant et développer le site Internet de l'Ecole doctorale Droit Normandie, toutes mesures qui ont rencontré l'approbation de l'AERES.

Observations du président

Mont Saint-Aignan, le 22 avril 2011

Le Président Cafer OZKUL

à

Monsieur Alain MENAND

Directeur de la section 3
Formations et Diplômes

Agence pour l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur

**Objet : Évaluation École Doctorale ED 350
Histoire, Mémoire Patrimoine, Langage (HMPL)**

Monsieur le Directeur,

L'école doctorale HMPL résulte d'une recombinaison à partir des deux doctorales normandes préexistantes : l'ED 68 de CAEN « Littérature, Culture et Sciences Sociales) et l'ED 350 de Rouen « Savoirs, Critique et Expertises ».

Elle a eu une évolution exemplaire dans son fonctionnement et sa gouvernance sur les quatre dernières années, grâce à la politique de formation doctorale des établissements et à la volonté des Directions des écoles doctorales, les échanges avec les autres ED dans les réunions des collèges doctoraux régionaux et interrégionaux ayant favorisé l'adoption de bonnes pratiques.

Concernant la qualité de l'adossement scientifique de l'école doctorale, la structuration de la recherche dans nos universités a eu des effets bénéfiques considérables sur nos laboratoires comme en témoigne les avis très positifs des comités de visite de l'AERES.

Certes la reconnaissance de l'IRIHS par la tutelle est récente mais son histoire est ancienne. Son rôle structurant sur la Recherche rouennaise en SHS est indéniable.

Compte tenu des évolutions exemplaires de nos structures de recherche et des progrès notables réalisés depuis le début du contrat 2008-2011 par l'école doctorale (gouvernance, suivi des doctorants, professionnalisation de la formation doctorale), nous pensons que le comité d'évaluation qui a attribué une note globale B à ce projet d'école doctorale recomposée, n'a pas assez valorisé une telle dynamique positive. Cela dit, nous sommes conscients des progrès qu'il reste à accomplir au cours du prochain contrat, notamment dans le domaine de l'encadrement des thèses. En tout cas, nos établissements soutiendront ces évolutions.

Le Président,



Cafer OZKUL

Observations de la Direction de ED 350 Histoire, Mémoire Patrimoine, Langage (HMPL)

« L'IRIHS est une structure fédérative sans doute trop récente pour stimuler une structuration scientifique dont l'ED ne s'est pour sa part pas saisie »

Les relations entre l'IRIHS et l'ED 350 sont très importantes et même exemplaires : les membres des deux structures sont très proches, voire les mêmes ; les responsables travaillent en collaboration ; le directeur de l'IRIHS est membre de droit du Conseil de l'ED et à ce titre participe activement aux décisions communes ; par ailleurs, la directrice adjointe de l'ED est responsable d'un des 4 axes de l'IRIHS.

Dès la rentrée prochaine, donc bien avant janvier 2012, l'Université doit mettre à disposition de l'IRIHS et de l'ED, tout un étage de bâtiment central dans le campus : cette unité de lieu des deux structures permettra, dans la même logique que la MRSH de Caen et l'ED 68, une bien meilleure complémentarité.

« Pas de formations proprement scientifiques à l'initiative de l'ED »

Avant la création du Collège des ED, l'ED 350 proposait ses propres formations : Cyberthèse, Base de données anglophones, préparation au Toeic, Aisance verbale et communication scientifique, Insertion professionnelle : de la thèse à l'emploi, Initiation à la gestion et des enseignements complémentaires à la demande des doctorants.

Aujourd'hui la plupart de ces formations sont inscrites dans le livret de formations du collège des ED. De plus, l'ED propose une formation spécifique : La vulgarisation scientifique.

*« Intégration inégale des doctorants selon leurs disciplines, leurs laboratoires et leurs statuts »
« Adossement scientifique de l'ED à des équipes hétérogènes en termes de niveau, d'activité et de fonctionnement »*

Les labellisations des 12 laboratoires composant l'ED (1 UMR et 11 EA) ne sont pas de notre fait. Mais on soulignera que l'université de Rouen a eu une politique très forte et cohérente de restructuration des unités de recherche lors du dépôt des dossiers pour la campagne 2012-2016 (non-reconduction des trop petites équipes).

Il n'en demeure pas moins que, à l'heure actuelle, les aspects quantitatifs (ainsi une EA de Rouen ne comptait qu'un HDR et une seule doctorante inscrite) et qualitatifs (certains laboratoires très impliqués dans des formations, d'autres pas) soulignent ce caractère hétérogène.

« Les activités scientifiques des laboratoires (séminaires, colloques ...) sont cloisonnées. Elles relèguent l'ED à l'organisation de formations relevant essentiellement de compétences transférables (anglais, informatique...), sans que, de ce fait, l'intérêt de ces formations non reliées à des programmes de recherche soit perçu par les doctorants »

Cette critique est tout à fait justifiée actuellement. Mais la réorganisation de l'unité de lieu et la mise à disposition de 5 salles de réunions communes entre l'IRISH et l'ED devraient permettre ce découpage accepté et même revendiqué par les membres de l'ED.

« Pas de liste synthétique des formations proprement scientifiques offertes. Certains laboratoires n'en organisent pas du tout, d'où une inégalité ressentie par les doctorants »

Certaines formations pourtant réalisées peuvent ne pas figurer dans le dossier bilan de l'ED.

Cela étant, cette faiblesse devrait être compensée par la labellisation de laboratoires plus homogènes et par la restructuration de l'unité de lieu.

« La dimension internationale de la politique de l'ED est à peine esquissée »

Les débats sur la politique internationale ont été systématiquement abordés lors des conseils de l'ED. Surtout, la volonté affichée de l'ED en matière d'aide à l'activité internationale des doctorants s'est concrétisée par deux actions :

- l'invitation dans les jurys de thèse de membres venant de l'étranger (42 % de nos doctorants sont étrangers) ;
- la participation financière forfaitaire pour la présentation par les doctorants de leurs travaux lors de colloques ou symposiums internationaux.

ATTENTION : ce qui suit (soutenances de thèse et nombre des doctorants n'a rien à voir avec la dimension internationale

Le nombre de soutenances de thèse par an (une quarantaine) est à mettre en relation avec le petit nombre des allocations attribuées à l'ED.

Observations du président

Mont Saint-Aignan, le 22 avril 2011

Le Président Cafer OZKUL

à

Monsieur Alain MENAND

Directeur de la section 3
Formations et Diplômes

Agence pour l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur

**Objet : Évaluation École Doctorale
Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (EdNBISE) ED 497**

Monsieur le Directeur,

L'Université de Rouen se félicite du dynamisme et du bon fonctionnement de l'école doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (EdNBISE) relevés par le comité d'évaluation de l'AERES.

Cette école s'adresse en partie à des équipes qui ont un potentiel important de praticiens hospitalo-universitaires publiants. Ces équipes ont une réelle attractivité auprès des doctorants.

L'Université de Rouen est consciente que la formation professionnelle, le financement et la durée des thèses ainsi que l'ouverture à l'international restent des enjeux majeurs

Les établissements de tutelle soutiendront l'école doctorale à mieux relever ces enjeux dans le cadre du prochain contrat.

Le Président,



Cafer OZKUL

Observations de la Direction de ED 497 Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (EdNBISE)

Le directoire de l'EdN BISE a été très sensible aux commentaires positifs concernant son dynamisme, sa politique de communication, les sentiments de collégialité et d'appartenance ressentis par nos doctorants, et les modalités mises en œuvre par l'EdNBISE pour l'attribution des allocations. Ces points ont toujours été au centre de nos préoccupations et de nos actions.

Concernant les trois points faibles essentiels relevés par le comité AERES, nous sommes conscients que la durée des thèses peut encore être raccourcie, bien qu'une réduction notable ait été déjà constatée lors du précédent contrat, résultante de notre politique. Cette réduction de la durée moyenne des thèses restera l'un des objectifs majeurs lors du prochain contrat.

Le deuxième point faible relevé concerne le faible taux d'encadrement effectif des doctorants par les HDR de l'Ed (151 parmi les 263 titulaires de l'HDR sont effectivement impliqués dans au moins un encadrement au 1er juin 2010). Ceci résulte d'une part, du fait que l'activité d'encadrement doctoral peut ne pas être continue : faute d'allocation, un titulaire de l'HDR n'assure pas transitoirement d'encadrement doctoral. La seconde raison est disciplinaire : l'EdNBISE accueille des titulaires de l'HDR du secteur santé (plus de 130 PU-PH et MCU-PH) rattachés aux unités de recherche de l'Ed. Or, les activités de recherche nécessitent l'association de doctorants.

Le troisième point faible concerne l'absence d'un financement minimal obligatoire pour les doctorants étrangers. Un tel seuil de financement (1000 euros net mensuel) existe et il est fortement conseillé suite à une décision du conseil de l'ED. Nous veillerons à convaincre les membres de ce même conseil de rendre cette mesure obligatoire.

Un dernier élément relatif au périmètre de l'EdNBISE, qui ne lui est pas directement imputable, concerne le nombre important d'unités de recherche sur lequel les établissements sont interpellés. Les évolutions en termes de regroupements d'Unités, dans le cadre du prochain CQE, n'ont peut-être pas été assez explicitées dans le dossier. A titre d'exemple, l'Université de Caen Basse-Normandie a largement favorisé le regroupement d'unités au cours du prochain CQE, que ce soit en microbiologie ou dans le secteur de la santé. Il s'agit donc d'une politique de regroupement déjà engagée.

Observations du président

Mont Saint-Aignan, le 22 avril 2011

Le Président Cafer OZKUL
à
Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section 3 Formations
et Diplômes
Agence pour l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur

**Objet : Évaluation École Doctorale
« Sciences Physiques, Mathématiques et de l'Information pour l'Ingénieur » SPMII**

Monsieur le Directeur,

L'ÉCOLE DOCTORALE « SPMII » est commune à trois établissements :

- Université de Rouen
- INSAR - Institut des Sciences Appliquées de Rouen
- Université du Havre

La qualité scientifique des laboratoires qui la soutiennent est excellente. Les liens avec l'Institut CARNOT ESP et le pôle de compétitivité MOV'EO donnent une très bonne visibilité à cette école doctorale qui contribue notamment à l'identité et au rayonnement du campus ingénierie de nos établissements.

Cette ED est très multidisciplinaire, elle s'appuie sur des équipes développant des recherches qui relèvent de champs disciplinaires variés (Physique/Matériaux, Mécanique des fluides réactifs, Electronique Automatique, Instrumentation Informatique, Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information). Les doctorants peuvent ainsi bénéficier de la fécondité des séminaires sur des thèmes transversaux.

L'Université de Rouen s'engage à mettre à disposition de l'ED SPMII un personnel administratif à temps complet pour permettre une meilleure interaction entre la direction de l'ED et les doctorants. Elle accompagnera l'ED dans la résolution des problèmes de fonctionnement ainsi que dans l'animation scientifique et la vie de l'ED. Ce sera une priorité pour l'Université dans le prochain contrat.

Nous tenons à remercier le travail constructif d'évaluation effectué par l'AERES.

Le Président,



Cafer OZKUL

Observations de la Direction de ED SPMII 351

Une politique volontariste de limitation de la durée des thèses a été mise en place par les établissements et elle commence à porter ses fruits. Cependant on peut remarquer que, pour un certain nombre de thèses, le travail comporte une partie expérimentale impliquant la mise en œuvre de dispositifs complexes qui nécessitent des temps de réalisation souvent incompressibles.

L'interprétation des propos qui ont été tenus sur le suivi des doctorants a pu prêter à confusion. Il faut au contraire noter la parfaite collaboration qui existe entre le secrétariat de l'ED et les services administratifs des laboratoires pour obtenir des taux de réponse satisfaisants aux enquêtes sur le suivi du devenir des doctorants. Sans cette collaboration, le secrétariat de l'ED ne serait pas en mesure d'assurer ce suivi de façon satisfaisante.

Le rôle de l'ED dans le choix des allocataires est important puisque c'est en CS de l'ED que sont décidées et votées les attributions de financement de thèse sur les allocations MESR après examen des couples sujet-candidat. De plus, dès 2011, une nouvelle procédure garantissant plus de clarté sur la répartition des financements sera mise en place : la même réunion en effet servira à étudier les dossiers de demandes d'allocation MESR et Région, ce qui permettra d'avoir une vision globale des dossiers et d'éviter que certains dossiers ne soient présentés plusieurs fois.

La volonté de l'Établissement de généraliser la mise en œuvre des différents types d'évaluation est significative.